

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

06/2017

Total membres	23	Exercice	23	Convoc	13/01	Prés.	14	Abs	9	Proc.	4	Votants	18
---------------	----	----------	----	--------	-------	-------	----	-----	---	-------	---	---------	----

Par suite d'une convocation en date du treize janvier deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt janvier deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean.

Procurations : ESCANDE Jacques à CIBIEL Christian, MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Absents : LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Avance sur la subvention du CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance sur la subvention 2017 au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), afin de lui permettre de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2017. Le montant de cette avance pourrait s'élever à 12 000 €, comme les années précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser une avance d'un montant de 12 000 € sur la subvention du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) dans l'attente du vote du budget primitif,
- **Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicole QUILLIEN



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Nicole Quillien", is written over the printed name of the Mayor.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170120-0602017-DE